

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 31 août 2021 à 9h par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Marcel Guérin, Louis Thauvette et Mme Aline Trudel, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19 et la recrudescence de cas positifs actuellement, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2021-08-297 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2021

Le point suivant est retiré :

2.2 *Adjudication du contrat de la réfection du plancher de la voute de l'hôtel de ville.*

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 31 août 2021 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2021

2. Ressources matérielles et immobilières

2.1 Adjudication du contrat pour la conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité de l'hôtel de ville.

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-08-298 Réfrigération Yvan Allison : contrat pour la conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité à l'hôtel de ville
Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU l'appel d'offres public dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres en date du 12 août 2021 conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 août 2021 dont les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (TAXES EN SUS)
RÉGRIGÉRATION YVAN ALLISON	91 959.24 \$
LE GROUPE PROVIL INC.	138 000.00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire conforme respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit *Réfrigération Yvan Allison inc.* relative à la conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au coût total de 91 959.24\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens : aucune question reçue

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-08-299 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Serge Clément

Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 9h50.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE